POUR

UNE RENTRÉE RÉUSSIE !

MON GUIDE 3-11 ANS

A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ENFANTS

Palaiseau
ville-palaiseau.fr

2023-2024

BELLE RENTRÉE À TOUS !

ÉDITORIAL

Chers parents,

L'éducation de nos enfants a toujours été la première de mes priorités à Palaiseau. Chaque jour nous avons à cœur de les accompagner pour qu'ils deviennent des citoyens épanouis et éclairés.

Depuis 2014, plus de 15 millions d'euros ont été investis dans le cadre de notre grand plan de réussite éducative pour permettre à nos enfants d'évoluer dans un environnement agréable et sécurisant, propice à la découverte et à l'apprentissage. Rénovation des établissements scolaires, sécurisation des abords des écoles, végétalisation de cours de récréation... beaucoup de choses concrètes ont déjà été faites !

Cette année, la lutte contre les inégalités scolaires et la transition écologique seront une nouvelle fois au cœur de notre action. Le dispositif du passeport culturel, dont 2 700 enfants ont bénéficié cette année, sera bien entendu reconduit. Au-delà, les travaux de rénovation des groupes scolaires se poursuivront (notamment à Paul Langevin au Pileu et à Joliot-Curie sur le Plateau), tout comme la sécurisation des abords des établissements et la végétalisation des cours de récréation.

L'école occupe une place centrale dans la vie de nos enfants. Soyez certains qu'avec mon équipe municipale nous sommes pleinement mobilisés pour en faire un lieu de vie accueillant et agréable pour tous.

J'espère que ce guide répondra à vos questions et vous permettra d'appréhender la rentrée scolaire en toute sérénité. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie. Ils se tiennent à votre disposition pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

À très bientôt,

Grégoire de Lasteyrie
Maire de Palaiseau
Président de l'agglomération Paris-Saclay

VOTRE PORTAIL FAMILLE

UN OUTIL INDISPENSABLE

Disponible sur ville-palaiseau.fr

100 % PRATIQUE ET SOUPLE !

Entièrement pensé pour s'adapter aux modes de vie des parents, cet espace numérique est accessible depuis le site Internet de la Ville.

Cet outil incontournable de votre quotidien permet en un tour de main de réaliser toutes vos réservations et démarches. Il propose également, en un clin d'œil, une vue d'ensemble sur votre dossier familial.

Cet espace personnel permet entre autres :

- des réservations à l'année,
- des réservations pour les vacances,
- des annulations à dates définies,
- le règlement des factures en ligne.

MODE D'EMPLOI DES RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS

Bonne nouvelle ! Les réservations aux activités se font à l'année.

* En cas de changement, quelque soit le motif d'absence (sauf médical), il est nécessaire de respecter les délais d'annulation de réservation. SInon, l'activité sera facturée.

* En cas de réservation non anticipée et hors délai aux activités, une majoration (pénalités de non-réservation) sera appliquée.

Les délais de réservation sont différents selon chaque activité :

Restauration scolaire	**Accueils périscolaires (matin et soir)**	**Mercredi (hors vacances)**	**Vacances scolaires**
48h avant la date du jour inscrit (mercredi et week-end non inclus)	Jusqu'à la veille du jour inscrit	Le dimanche précédent le mercredi inscrit	3 semaines avant le 1er jour des vacances *Un mail de rappel de délais des réservations vous sera adressé par l'Accueil Famille.*

CE QU'IL FAUT SAVOIR

À Palaiseau, la semaine scolaire est de 4 jours. Le mercredi, les accueils de loisirs facilitent l'organisation des familles et proposent différentes formules d'accueil en demi-journée (matin, matin avec repas inclus, après-midi) ou en journée complète.

Toutes les écoles primaires de Palaiseau ont les mêmes horaires : **8h30/11h45 - 13h45/16h30**

SEMAINE 4 JOURS SEMAINE

DES ATELIERS ÉDUCATIFS

Sur les temps d'activités périscolaires, des ateliers éducatifs sont proposés le vendredi de 17h à 18h.

Après les vacances de la Toussaint, les animateurs proposent aux enfants du CP au CM2, un programme spécifique renouvelé après chaque période de congés. Au choix : théâtre, cirque, hip-hop...

EN PRATIQUE

Mon enfant est inscrit via le Portail famille			**Mon enfant n'est pas inscrit via le Portail famille (hors délai de réservation)**
Il se présente à l'activité.	Il ne s'est pas présenté à l'activité.		Il peut quand même se présenter à l'activité.
La famille est facturée.	*Sans justificatif médical, la famille sera facturée.*	*Sur présentation d'un justificatif médical, la famille ne sera pas facturée.*	*Toutefois, la famille sera facturée avec une majoration (pénalités de non-réservation).*

VERS UNE ÉCOLE INNOVANTE

ANIMER LE QUOTIDIEN DES ENFANTS

La municipalité œuvre pour que le temps d'accueil périscolaire soit pertinent, ludique et reposant.

Études dirigées, ateliers éducatifs, accueils de loisirs, école des sports, séjours scolaires, accompagnement à la scolarité : un bouquet complet pour s'épanouir et faire de son enfance un bon souvenir.

IMAGINER L' ÉCOLE DU FUTUR DANS UN ESPRIT PRÉCURSEUR

Le numérique est au service des apprentissages avec des tableaux numériques interactifs installés dans chaque classe élémentaire.

Ce dispositif offre aux élèves et enseignants des outils de travail interactifs et collaboratifs.

Plus de 600 tablettes numériques sont réparties dans les classes pour dynamiser l'accès à la connaissance et aider les élèves à « naviguer utile » et se préparer à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. À la rentrée 2023, 25 classes bénéficieront de ce dispositif.

VERS UN PARCOURS CULTUREL

L'éducation artistique et culturelle est une priorité, elle se trouve au cœur même des apprentissages.

DES ACTIONS CULTURELLES

MATERNELLE

Éveiller la curiosité artistique est un vecteur essentiel pour renforcer l'épanouissement de l'enfant. De la Petite Section à la Grande Section, la Ville propose des interventions culturelles au sein des classes. De la danse aux arts plastiques, les élèves sont ainsi sensibilisés dès le plus jeune âge aux pratiques artistiques.

LE PASSEPORT CULTUREL

ÉLÉMENTAIRE

NOUVEAU

La Ville de Palaiseau met à disposition des classes un outil pratique et ludique : le Passeport culturel.

Un dispositif innovant favorisant un égal accès à l'art et à la culture partagée, riche et diversifiée durant sa scolarité.

EN PRATIQUE

Remis à chaque élève de CP pour une durée de 3 ans jusqu'au CE2, puis du CM1 au CM2, ce livret personnel compilera les différentes expériences culturelles vécues par l'enfant (spectacle, exposition, concert, atelier...) et lui permettra de :

- valoriser et garder en mémoire son parcours culturel et artistique,
- d'acquérir des savoirs en lien avec des artistes professionnels et des lieux culturels,
- contribuer à la construction d'une culture commune,
- permettre d'informer les familles et de partager ses expériences.

MON EMPLOI DU TEMPS EN MATERNELLE

J'ai inscrit mes enfants à l'accueil du soir !

À NOTER !

Pour les enfants inscrits à l'accueil du soir en maternelle, une sortie est possible **dès 17h15 (au lieu de 17h45)**, sous réserve d'inscription sur le Portail famille.

À SAVOIR

QUAND VENIR CHERCHER MON ENFANT ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- En fin de matinée à 11h45, reprise de l'école à 13h45
- Après l'école à 16h30
- Pendant l'accueil périscolaire entre 17h45 et 19h

Accueil matin	Classe	Temps du midi	Classe	Accueil soir
7H30 ..... 8H30	..... 11H45	..... 13H45	..... 16H30	..... 17H45 ..... 19H

MON EMPLOI DU TEMPS EN ÉLÉMENTAIRE

C'est super ! Il y a des ateliers éducatifs le vendredi !

À NOTER !

Pour les enfants inscrits à l'accueil du soir en élémentaire, une sortie est possible **dès 17h10 (au lieu de 17h45)**, sous réserve d'inscription sur le Portail famille.

À SAVOIR

QUAND VENIR CHERCHER MON ENFANT ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- En fin de matinée à 11h45, reprise de l'école à 13h45

Lundi, mardi et jeudi

- Après l'école à 16h30
- Le soir
  - si mon enfant ne fréquente pas l'étude : de 17h45 à 19h
  - si mon enfant est inscrit à l'étude :
    - à 17h45 pour les CP
    - à 18h pour les autres classes

Vendredi

- Le soir à partir de 17h45 (après les ateliers éducatifs)

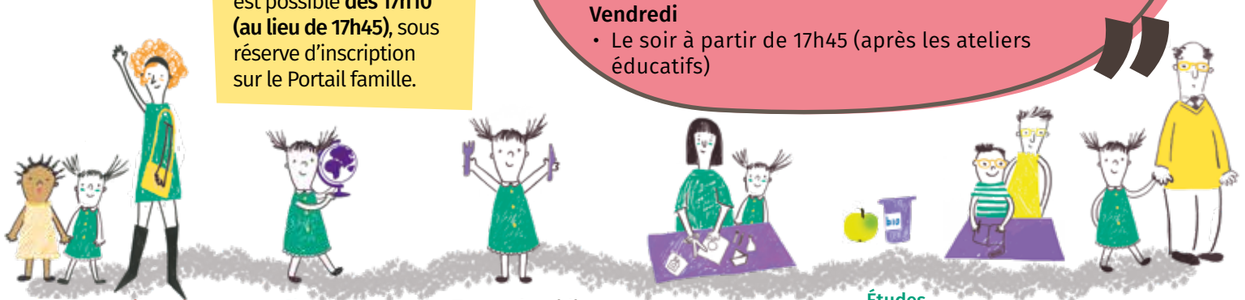

Accueil matin	Classe	Temps du midi	Classe	Études dirigées	Accueil soir
7H30 ..... 8H30	..... 11H45	..... 13H45	..... 16H30	..... 17H45 ..... 18H 19H	

⚠ Vendredi ateliers éducatifs 17h-18h

LE TEMPS DE RESTAURATION

LE REPAS

En maternelle, les animateurs et les ATSEM accompagnent vos enfants tout au long du repas.

Pour les élémentaires, un self-service encadré par les animateurs est mis en place pour développer l'autonomie.

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des actions de sensibilisation toute l'année :
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- tri des déchets alimentaires et non alimentaires,
- 6 repas végétariens équilibrés par mois.

LA COMMISSION DES MENUS

L'objectif : étudier et valider les menus, échanger sur les repas servis et les actions proposées.

UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

80% de produits issus du Bio, des circuits courts, durables et locaux sont proposés dans les restaurants scolaires. La Ville est bien en avance et au-dessus des 50% fixés au plan national par la loi en 2022.

Retrouvez chaque mois les menus sur le Portail famille et sur **ville-palaiseau.fr**

À SAVOIR

2 900 repas sont élaborés chaque jour dans le respect de la réglementation liée à la restauration collective, notamment en terme d'équilibre nutritionnel.

MA SANTÉ À L'ÉCOLE

QU'EST-CE QU'UN PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) facilite le parcours de vie en structure collective d'un enfant présentant un trouble de la santé. Il indique, sur une année scolaire, les régimes alimentaires, aménagements d'horaires et dispenses de certaines activités. **Valable un an, le PAI doit obligatoirement être renouvelé à chaque début d'année scolaire.**

À SAVOIR

À chaque rentrée scolaire, en cas de continuité du PAI sur l'année scolaire suivante, les familles doivent fournir le document complété précisant la poursuite du PAI en fournissant une nouvelle ordonnance valable 1 an, une trousse avec les matériels et médicaments dont la date de péremption a été vérifiée.

Une ordonnance doit être obligatoirement renouvelée en fin de validité.

SERVICE RESTAURATION

01 69 31 54 91
restauration@mairie-palaiseau.fr

EN PRATIQUE

Le PAI est à retirer auprès du directeur de l'école, garant de la mise en œuvre des procédures, il doit être renseigné par les acteurs concernés dans le cadre de leurs compétences.

Il s'agit d'un document protocolaire co-signé entre :
- la famille,
- la PMI (pour les élèves de Petite et Moyenne Section) ou le médecin scolaire (pour les élèves de la Grande Section jusqu'au CM2),
- la Ville,
- l'école fréquentée par l'enfant.

Une fois le document signé, celui-ci doit être remis au directeur d'école. Une copie sera transmise à l'accueil de loisirs fréquenté par votre enfant.

Les représentants légaux doivent fournir les médicaments nécessaires aux équipes scolaires et d'animation pour le temps scolaire, périscolaire, le mercredi et les vacances sur chaque lieu où est accueilli votre enfant.

À NOTER !

Pour les enfants ayant une allergie ou une intolérance médicalement avérée, nécessitant la mise en place d'un PAI alimentaire, il convient de prendre rendez-vous auprès du service Restauration afin de définir les modalités d'application. La Ville n'étant pas habilitée à proposer un remplacement de menu (même partiel), votre enfant sera dans l'obligation d'apporter son panier-repas.

QUE SE PASSE-T-IL AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE ?

L'ACCUEIL DU MATIN DE 7H30 À 8H30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Une arrivée au fil du temps selon vos besoins.

À NOTER !

Le matin, pour les écoles P. Langevin, J. Curie, É. Tailhan, J. Macé, C. Aigle, H. Wallon et É. Vaillant, les élémentaires sont accueilllis à l'accueil périscolaire maternel.

L'ACCUEIL DU SOIR DE 16H30 À 19H

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
L'accueil du soir comprend : le goûter fourni par les familles, l'étude dirigée et le temps d'animation.

L'ÉTUDE DIRIGÉE

Un enseignant ou animateur diplômé accompagne les enfants afin d'organiser leur travail personnel.
Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de :
- **17h45 : en CP**
20 minutes d'étude (1 encadrant pour 7 enfants)
- **18h : du CE1 au CM2**
Environ une heure d'étude (1 encadrant pour 15 enfants)

LE TEMPS D'ANIMATION

Après le goûter et l'étude, votre enfant peut rester à l'accueil du soir. S'il n'est pas inscrit à l'étude, il peut tout de même bénéficier d'un encadrement d'animation de 16h30 à 19h. Vous pouvez récupérer votre enfant quand vous le souhaitez, à compter de 17h45.

À NOTER !

- L'accueil périscolaire du matin et du soir se fait à l'école de votre enfant.
- Pour l'étude dirigée, il est nécessaire de renseigner le formulaire d'inscription et d'effectuer les réservations de l'activité "accueil du soir" sur le Portail famille.

DES ATELIERS ÉDUCATIFS

Vendredi de 17h à 18h
Au retour des vacances de la Toussaint, les enfants du CP au CM2 peuvent participer chaque vendredi, pendant l'accueil du soir, à des ateliers spécifiques : théâtre, cirque, hip-hop...
Programme disponible sur **ville-palaiseau.fr**
Voir p. 5

À SAVOIR

LE QUART D'HEURE DE SOUPLESSE

Si vos enfants sont scolarisés dans 2 écoles éloignées (Henri Wallon, Épine Montain, Louise Michel, Édouard Vaillant, Jean Macé, Roger Ferdinand, Jean Moulin, Joliot Curie et Caroline Aigle), **vous bénéficiez d'un quart d'heure gratuit pour déposer votre enfant d'élémentaire à l'accueil périscolaire du matin (à 8h15) et vous pouvez le récupérer un quart d'heure plus tard le soir (à 16h45).** Ce dispositif gracieux s'applique uniquement aux familles dont les enfants fréquentent une école à Palaiseau.

Pour cela, il convient de retourner la fiche d'inscription disponible à l'Accueil famille, ou téléchargeable sur votre Portail famille et sur ville-palaiseau.fr

EN PRATIQUE

Le règlement intérieur des accueils de loisirs est disponible sur votre **Portail famille** et auprès des directeurs de chaque structure.

En cas de réservation non-annulée, l'activité sera facturée.

Si l'enfant se présente à l'accueil du matin et/ou du soir sans réservation, une majoration sera appliquée (pénalité de non-réservation).

COMMENT J'ORGANISE MON MERCREDI ?

Les accueils de loisirs proposent des formules adaptées à vos besoins pour accueillir vos enfants **le mercredi**.

Une équipe d'animation diplômée propose des activités diverses adaptées à l'âge et aux besoins de chaque enfant, déclinées en projet pédagogique.

EN PRATIQUE

Les réservations ou annulations doivent impérativement être effectuées au plus tard le dimanche pour le mercredi suivant. Passé ce délai, toute réservation non annulée sera facturée.

Contacts des accueils de loisirs p. 24

LE CHOIX DES FORMULES D'ACCUEIL

Le matin sans repas / de 7h30 à 11h30
Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h, pour un début des activités à 9h30. Vous venez chercher votre enfant à 11h30 à l'accueil de loisirs.

Le matin avec repas / de 7h30 à 13h30
Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h, pour un début des activités à 9h30. Vous venez chercher votre enfant à 13h30 à l'accueil de loisirs.

L'après-midi / 13h30 à 19h
Les enfants doivent être déposés à 13h30 à l'accueil de loisirs. Vous venez chercher votre enfant après le goûter, à partir de 16h30.

Toute la journée / 7h30 à 19h
Vous venez chercher votre enfant après le goûter à partir de 16h30. L'accueil de vos enfants se termine à 19h.

À NOTER !

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

DE LA PETITE SECTION AU CM2

Un programme d'activités ludiques et sportives renouvelé à chaque période de vacances : cirque, escrime, lutte, tir à l'arc, piscine etc...

POUR QUI, OÙ ET QUAND ?

Tous les mercredis matins
(hors périodes de congés scolaires)

- **PS/MS/GS/CP**
  1 séance d'1h15 de sports terrestres
  Gymnase Cabrol, 57 rue Gustave Flaubert
  GS/CP : 9h-10h15
  PS/MS : 10h30-11h45

- **Du CE1 au CM2**
  1 séance de 3h de sports terrestres
  Gymnase Roger Antoine, rue de Vauhallan
  Du CE1 au CM2 : 8h45-12h

- **Du CE2 au CM2**
  1 séance d'1h30 de piscine (accueil inclus)
  Centre aquatique La Vague,
  19 rue Maximilien Robespierre
  Inscription semestrielle
  Du CE2 au CM2 : 10h45-12h

2 groupes de niveau : non-nageurs et nageurs

À SAVOIR

Pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'accompagnement (aller et retour) est assuré par les animateurs de :

- Brazouvers élémentaire vers le gymnase Christian Cabrol,
- É. Tailhan maternel et élémentaire vers le gymnase Christian Cabrol,
- C. Aigle et J. Curie élémentaires vers le gymnase Roger Antoine.

Aucun accompagnement n'est assuré vers le centre aquatique La Vague.

Les enfants peuvent également être accompagnés et récupérés par les familles sur le lieu d'activité.

EN PRATIQUE

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur votre **Portail famille** le samedi 16 septembre dès 9h.

Le certificat médical de l'enfant doit être présenté dès la 1re séance, le mercredi 4 octobre pour valider l'inscription.

À NOTER !

L'inscription est annuelle. En cas d'annulation, il est impératif d'en informer l'Accueil famille avant la reprise du trimestre suivant. Tout trimestre débuté sera facturé. En cas d'absence, vous devez déposer un certificat médical à l'Accueil famille afin d'obtenir une réduction de facture.

LES VACANCES

Les accueils de loisirs offrent un vrai temps de vacances. Ils favorisent le développement et l'épanouissement de votre enfant tout en apprenant les règles de la vie en collectivité.

De nombreuses activités de loisirs sont proposées : jeux collectifs, activités manuelles et d'expression, activités sportives et culturelles, sorties à la demi-journée ou à la journée.

MA JOURNÉE DE LOISIRS

De 7h30 à 9h : Arrivée des enfants
De 9h30 à 11h30 : Temps d'activités
De 11h30 à 13h30 : Temps du déjeuner
De 13h30 à 16h30 : Activités et goûter (fourni par la Ville)
À partir de 16h30 jusqu'à 19h : Départ des enfants

IMPORTANT !

Si votre enfant possède un PAI, il est nécessaire d'apporter le document signé, l'ordonnance et ses médicaments, à chaque vacance sur le lieu où il est accueilli.

EN PRATIQUE

Les réservations ou annulations doivent impérativement être effectuées 3 semaines avant le début des périodes de vacances. Passé ce délai, toute réservation non annulée sera facturée.

Calendrier des inscriptions p. 27

Sachez-le : Votre enfant peut fréquenter le centre une journée ou plus sans obligation de faire toute la semaine.

À NOTER !

Le programme des activités est à consulter à l'accueil de loisirs.

SPORTS VACANCES

Le service des Sports propose de multiples activités de découverte sportive.

POUR QUI ET QUAND ?

De 8 à 16 ans : pendant les vacances scolaires

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous au Foyer des sportifs, 15 jours avant le début des activités Sports vacances, et à chaque période de congés scolaires.

Service des Sports
43 rue George Sand
01 69 31 50 60

DES ACTEURS DE PROXIMITÉ

LES MAISONS DE QUARTIER

Maillons essentiels de l'animation de la Cité, les maisons de quartier sont des espaces de proximité à destination de toute la famille. Elles sont ouvertes à tous les habitants et veillent à la mixité sociale.

Ce sont des lieux d'animation de la vie collective permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les maisons de quartier proposent des temps autour de la parentalité en lien avec différents acteurs pouvant répondre à vos questionnements, ou simplement vous écouter.

DES ACTIVITÉS POUR TOUS

Toute l'année, les équipes d'animation proposent des activités pour toute la famille, la petite enfance et l'enfance : jeux, activités manuelles, jardinage, spectacles, sorties culturelles et ludiques à la demi-journée ou à la journée.

DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS LOCAUX

Ils proposent de nombreuses activités, comme les médiathèques avec des temps dédiés : racontines, babylingue, des soirées contes... et accueillent régulièrement les classes des écoles maternelles et élémentaires.

Annuaire des associations disponible sur **ville-palaiseau.fr**

QUARTIER LOZÈRE
Maison Jacques Audiberti
56 rue du moulin - 01 60 14 55 38
mdq.audiberti@mairie-palaiseau.fr

QUARTIER PILEU
Maison Gérard Philipe
9 rue de la Sablière - 01 60 14 17 50
mdq.gerardphilipe@mairie-palaiseau.fr

QUARTIER PLATEAU
Maison des Larris
2 allée Louise Bruneau - 01 60 11 12 37
mdq.gerardphilipe@mairie-palaiseau.fr

QUARTIER DES GARENNES
Maison des Hautes Garennes – Centre social
32 rue Gustave Flaubert - 01 69 19 18 60
mdq.centre_social@
mairie-palaiseau.fr

QUARTIER GALLIENI
Maison Gallieni
23 rue Gallieni - 01 60 49 35 43
mdq.centre_social@mairie-palaiseau.fr

EN PRATIQUE

Les mercredis, jeudis, samedis et pendant les vacances scolaires. Renseignements et inscriptions dans vos structures de quartier.

Programme disponible sur **www.ville-palaiseau.fr**

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le dispositif municipal la Pause Cartable et l'association Satellite proposent aux enfants du CP à la Terminale un accompagnement à la scolarité, combinant une aide méthodologique pour faire leurs devoirs et une pratique d'activités ludo-éducatives.

Les objectifs de l'accompagnement à la scolarité :
- apporter une aide aux devoirs et une ouverture culturelle,
- accompagner l'enfant dans son épanouissement et sa réussite scolaire en alliant plaisir et apprentissage de la vie sociale,
- accompagner les familles dans leurs démarches (conseils, orientations, rencontres thématiques...).

PAUSE CARTABLE
01 69 31 56 32
pedt@mairie-palaiseau.fr

ASSOCIATION SATELLITE
06 30 98 47 96
daniellejean.mail@orange.fr

RECHERCHE BÉNÉVOLES

La réussite est un plaisir qui se partage.
Vous pouvez nous rejoindre et participer aux réflexions sur les axes d'apprentissages, à la mise en place des ateliers et à l'accompagnement des sorties...

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'aide aux devoirs : par groupe de 2 à 3 enfants pour un accompagnateur bénévole ou en séance individuelle selon les besoins.

Les animations ludo-éducatives : en collectif, découverte et pratique d'activités ludiques et culturelles.

C'EST OÙ ?

L'association Satellite intervient à la MJC, la maison Jacques Audiberti, la Maison des Solidarité, l'Espace Bara et la salle de la Rigole.

La Pause Cartable intervient à la maison Gérard Philipe, la maison des Hautes Garennes - Centre social, la maison Gallieni, la maison des Larris et la salle de la Rigole.

QUAND ?

Pendant les périodes scolaires (de la dernière semaine de septembre à la 3e semaine de juin).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La Pause Cartable : 25 € l'année par famille.
Association Satellite : de 25 à 50 € l'année par famille, suivant le nombre d'enfants et leur niveau scolaire.
Dans certaines situations, la Ville peut soutenir cette démarche par le biais du CCAS.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Au Village des associations, le samedi 9 septembre.
- Sur les différents sites, à partir du 1er septembre.

DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER

SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Voir les maisons de quartier p. 18

LA LUDOTHÈQUE

La Souris Verte accompagne la parentalité en offrant des échanges ludiques qui permettent aux parents de partager un moment privilégié avec leurs enfants.

Elle contribue également au développement des enfants et les prépare à la vie en société.

Renseignements : 01 69 19 18 63
Centre social des Hautes Garennes
32 rue Gustave Flaubert

MÉDIATION FAMILIALE

La médiation est un espace de dialogue et d'accompagnement confidentiel.

Consultations sur rendez-vous au 01 46 01 99 19
Maison des permanences - 69 rue Néreau
direction@dinamic-mf.fr / www.mediationfamiliale.info

SOUTENIR ET ORIENTER LES FAMILLES, LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'association **APASO** accueille, dynamise, oriente et soutient les personnes en difficultés personnelles, familiales, sociales ou professionnelles. Elle apporte un soutien psychologique et un accompagnement social personnalisé.

Consultations sur rendez-vous au 01 69 75 40 20
Maison des permanences - 69 rue Néreau

VIE CULTURELLE

LE CONSERVATOIRE DE PALAISEAU

Il relève de la compétence de la Communauté Paris-Saclay.

Il dispense une cinquantaine d'enseignements différents : des pratiques instrumentales de tout style (classique, jazz, rock, musiques du monde) ainsi que du chant et de la danse contemporaine.

De l'éveil musical ou corporel est également proposé aux plus jeunes.

EN PRATIQUE

Les inscriptions s'effectuent auprès du conservatoire de Palaiseau :

Conservatoire
8-9 avenue de Stalingrad
01 69 31 85 10
cri.palaiseau@paris-saclay.com

Éveil musical ou corporel
Pratiques musicales
Chant
Danse

ET AUSSI...

- L'école de musique Pierre Paubon
- La médiathèque George Sand
- Les bibliothèques de quartiers
- Le musée du Hurepoix
- La MJC-Théâtre des 3 Vallées
- Le Cinépal'
- Le Théâtre de la Passerelle
- Le Théâtre la Mare au Diable
- Le centre aquatique La Vague

Renseignements sur
ville-palaiseau.fr

MON TRAJET À L'ÉCOLE

À pied, à vélo, en voiture mais aussi en bus avec les lignes traditionnelles desservant les abords des écoles.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

À Palaiseau, île-de-France Mobilités assure également un parcours de ramassage scolaire matin et soir.

Horaires et arrêts p. 23

Les enfants restent sous la responsabilité des familles jusqu'au départ du bus scolaire.

LE PÉDIBUS

Chaque jour, les enfants encadrés par des parents bénévoles font ensemble le trajet à pied vers l'école en toute sécurité.

Vous êtes intéressé(e) ?

Rapprochez-vous des représentants de parents de votre école.

EN PRATIQUE

COMMENT S'INSCRIRE ET RÉGLER SA FACTURE ?

La démarche se fait directement auprès de la société île-de-France Mobilités.

Vous pouvez obtenir un remboursement de la Ville de Palaiseau du tarif de base décidé par île-de-France Mobilités (hors majoration liée aux pénalités de retard du dépôt de dossier) si votre enfant a bien bénéficié de ce dispositif à hauteur de 80 %. De plus, le remboursement s'effectuera au cours du premier trimestre 2024.

Pour cela, il suffit d'adresser les documents suivants à *transportscolaire@mairie-palaiseau.fr* :

- une attestation sur l'honneur de fréquentation du transport téléchargeable sur www.ville-palaiseau.fr, votre Portail famille ou disponible à l'Accueil famille
- une copie du titre de transport
- un justificatif de paiement
- un RIB

À noter : en cas de dépôt de dossier transmis au-delà de la date limite à Île-de-France Mobilités, des pénalités seront appliquées. La Ville ne peut en aucun cas rembourser ces pénalités.

Renseignements et inscriptions sur
îledefrance-mobilites.fr

LE TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRES ET ARRÊTS DU TRANSPORT SCOLAIRE*

ÉCOLES	QUARTIERS DESSERVIS	POINTS D'ARRÊT	HORAIRES ALLER	HORAIRES RETOUR
			L, M, J ,V**	L, M, J ,V**
Jean Macé élémentaire Roger Ferdinand	Les Chandeliers	Gymnase Jesse Owens	8h10	17h
		Crèche de Lozère	8h12	16h45
		École élémentaire Jean Macé	8h20	16h40
		École élémentaire Roger Ferdinand	8h25	16h35
Jean Macé élémentaire	Les Godets Les Eaux Vives	Résidence Les Godets (proche de l'entrée)	8h10	16h50
		Résidence Les Eaux Vives (au niveau du centre commercial rue Léon Bourgeois)	8h12	16h55
		École élémentaire Jean Macé	8h20	16h40
Groupe scolaire Étienne Tailhan	Les Petits Champs Ronds	33 av. du Président Wilson (devant l'église protestante)	8h10	16h45
		Groupe scolaire Étienne Tailhan	8h20	16h40
École élémentaire Vaillant	Gallieni	Chemin des Bœufs	8h00	17h
		École élémentaire Vaillant	8h20	16h40
Groupes scolaires Joliot Curie et Caroline Aigle	Les Joncherettes École Polytechnique	Les Joncherettes	8h05	16h50
		École Polytechnique	8h10	16h55
		Groupe scolaire Joliot Curie (enfants de Caroline Aigle accompagnés à pied)	8h20	16h40

*Sous réserve de modifications par Île-de-France Mobilités
** L,M,J,V : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

LES ACCUEILS DE LOISIRS

● Accueils de loisirs du mercredi
● Accueils du matin et du soir

ÉLÉMENTAIRES

Brazouvers ●
35 rue Gustave Flaubert - 01 69 32 19 48

Le Stade ●
Rue George Sand (près du n°63) - 01 60 10 00 60

Henri Wallon
● 43 rue de l'Effort Mutuel - 01 60 14 13 50
● 58 rue du Capitaine Cocart - 01 77 06 73 41

Joliot Curie ● ●
7 rue César Franck - 01 69 07 34 77

Caroline Aigle ● ●
10 rue Maximilien Robespierre - 01 69 31 45 51

Édouard Vaillant ●
23 Avenue de Stalingrad - 01 60 14 69 26

Étienne Tailhan ● ●
9 rue de Unna - 01 64 48 85 36

Roger Ferdinand ● ●
1 rue Alfred de Vigny - 01 77 06 72 05

Jean Macé ●
4 rue du Chemin Vert - 09 67 47 86 89

Anne Frank (Bâtiment Dr Morère) ●
31 rue du docteur Morère - 01 69 28 54 57

Anne Frank (Bâtiment Eugène Deloges) ●
12 rue du docteur Morère - 01 69 82 23 73

Paul Langevin ●
9 chemin de la Motte Samson - 01 60 14 56 67

MATERNELS

Joliot Curie ● ●
7 rue César Franck - 01 60 14 64 28

Paul Langevin ● ●
9 chemin de la Motte Samson - 01 60 14 00 24

Jean Macé ● ●
4 rue du Chemin Vert - 01 60 14 50 32

Louise Michel ● ●
147 chemin de Vauhallan - 01 60 14 54 60

Anne Frank ● ●
29 rue du docteur Morère - 01 60 14 50 50

Jean Moulin ● ●
Rue Marceau - 01 60 10 14 67

Étienne Tailhan ● ●
9 rue de Unna - 01 69 81 77 41

Édouard Vaillant ● ●
23 avenue de Stalingrad - 01 60 14 69 16

Caroline Aigle ● ●
10 rue Maximilien Robespierre - 01 69 31 45 51

Épine Montain ●
23 rue Gallieni - 01 69 20 17 78

Henri Wallon ●
43 rue de l'Effort Mutuel - 01 60 14 13 50

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES

ACCUEIL FAMILLE
Hôtel de Ville
91 rue de Paris - CS 95315
91125 Palaiseau cedex
01 69 31 67 16 / accueil.famille@mairie-palaiseau.fr

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi jusqu'à 19h
Jeudi de 8h30 à 13h30
Vendredi de 8h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h30

À NOTER !

L'Accueil famille met à votre disposition 2 postes informatiques pour accéder à votre Portail famille (réservations et annulations des activités uniquement).

Des points d'accueil numériques sont également disponibles au 01 69 31 93 63 afin de faciliter votre quotidien pour vos démarches en ligne.

On peut même faire une simulation de notre quotient familial sur le site de la Ville !

Toutes vos démarches et informations sur votre Portail famille
www.espace-citoyens.net/palaiseau

EN PRATIQUE

LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le tarif des prestations municipales (classes de découverte incluses) est établi en fonction du quotient familial, lui-même calculé selon les revenus du foyer des familles.

Pour son calcul, il est nécessaire d'envoyer sur votre Portail famille ou par mail à l'Accueil Famille, la fiche de renseignements accompagnée de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, **avant le 30 septembre**. En l'absence de ce calcul, les tarifs maximum seront automatiquement appliqués.

À SAVOIR

Le non-respect des horaires de fin d'activité implique un tarif de retard applicable en supplément du tarif habituel de la prestation.

À défaut de réservation anticipée pour les activités périscolaires, les mercredis ou les vacances, une majoration tarifaire sera appliquée.

VOS FACTURES

Les factures sont consultables sur votre **Portail famille** à partir du 15 du mois suivant le mois consommé. Elles regroupent l'ensemble des prestations périscolaires, les activités de l'école municipale des sports, la Pause Cartable et les classes découvertes (à l'exception des séjours de vacances qui font l'objet d'une facturation séparée).

Règlement de vos factures

- **Par prélèvement automatique**
  - Se présenter à l'Accueil famille avec un RIB et une pièce d'identité
- **Par internet sur votre Portail famille**
  - Par carte bancaire
- **Auprès de l'Accueil famille**
  - En espèces (dans la limite de 300 €)
  - Par chèque à l'ordre du Trésor Public
  - Par carte bancaire

À NOTER !

D'autres moyens de paiement

- Bons Vacaf pour les séjours (anciennement bons Caf)
- Chèques Vacances (pour les périodes de congés scolaires)
- Tickets CESU (pour les accueils matin et soir, le temps du midi, le mercredi, les vacances - hors coût du repas)

⚠ Les factures des séjours de vacances ne peuvent pas être réglées par prélèvement automatique.

Les justificatifs de paiement sont à demander à l'Accueil famille.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Les dates limites d'inscription et d'annulation aux centres de loisirs sur le Portail famille apparaissent en blanc ci-dessous.

RENTRÉE SCOLAIRE 2023
Lundi 4 septembre 2023

VACANCES DE TOUSSAINT
Du 21 octobre au 5 novembre 2023
Inscription jusqu'au dim. 1er octobre 2023

VACANCES DE NOËL
Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024
Inscription jusqu'au dim. 3 déc. 2023

VACANCES D'HIVER
Du 10 au 25 février 2024
Inscription jusqu'au dim. 21 janvier 2024

VACANCES DE PRINTEMPS
Du 6 au 21 avril 2024
Inscription jusqu'au dim. 17 mars 2024

VACANCES D'ÉTÉ
Du 6 juillet au 29 août 2024
Inscription jusqu'au dim. 16 juin 2024

À NOTER !

Attention :

- **Pas de classe le vendredi 10 mai 2024** (Pont de l'Ascension). La Ville met à disposition un service d'accueil de loisirs maternel et élémentaire.
- **Pas de centre de loisirs le vendredi 30 août 2024** (formation pédagogique des équipes d'animation).

ACCUEIL FAMILLE

Hôtel de Ville
91 rue de Paris - CS 95315
91125 Palaiseau cedex
01 69 31 67 16 / accueil.famille@mairie-palaiseau.fr

Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
Jeudi de 8h30 à 13h30
Vendredi de 8h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h30

Palaiseau
ville-palaiseau.fr

VILLE DE PALAISEAU - DIRECTION DE LA COMMUNICATION - JUIN 2023